

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1190

3 juin 2011

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	57076	Lombard Odier Funds III	57089
Abbott Russia Luxembourg S.à r.l.	57111	Lombard Odier Selection	57098
Avesta Capital S. à r.l.	57098	Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.à r.l.	57086
Bifrost Asset Management S.à r.l.	57081	MCV Koenigsallee GP, S.à.r.l.	57099
Charmwood Holdings S.à r.l.	57090	MGJL Management (Lux) S.à r.l.	57104
Corcip SCI	57116	my Bento	57108
ETHENEA Independent Investors S.A. ...	57120	Paxedi S.A. - SPF	57115
Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial	57119	Poesy S.à r.l.	57110
Fraymarcos S.A.	57119	Qua Patet Orbis B.V.	57105
GONELLA S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	57120	Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l.	57076
Heir Investment S.A.	57101	Russia Contact Center S.à r.l.	57081
Herberlux	57076	Russia Contact Center S.à r.l.	57115
Heritage Delux SA	57086	Ships & Ferries International S.A.	57120
H.R.T. Group S.A.	57097	Société d'Aménagement de Sites S.à r.l.	57089
Icon Luxembourg S.à r.l.	57076	Stranarosa S.à r.l.	57116
Kaufmann-Bau GmbH	57083	Strange GmbH	57116
Kerve Investments S.à r.l.	57074	TABB Packaging Solutions, S.à r.l.	57119
Lagos S.à r.l.	57083	Tanahlot S.A.	57120
LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	57098	Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A.	57111
LI Lux 2 S.à r.l.	57105	Thindioli S.A.	57101
Lily (Lux) Holdings S.à r.l.	57085	Thindioli-SPF	57101
Lily (Lux) NM Sàrl	57085	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.	57105
Lily (Lux) S.à r.l.	57086		

Kerve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.041.

—
In the year two thousand and eleven, on the third day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Czech Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142902 (hereafter referred to as “Czech Property Holdings S.à r.l.”), and

Hereby represented by Mr. Sébastien PECHEUX, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder (associé unique) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “Kerve Investments S.à r.l.”, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149041 and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 23 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 November 2009 under number 2309 (hereafter referred to as the “Company”).

The Company’s articles of incorporation (hereafter referred to as the “Articles”) have not been amended since that date.

The following agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the nominal value of the existing one thousand (1,000) shares of the Company and split of such shares into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, each share having the same rights and obligations, and having a par value of one Euro (EUR 1.-);

2. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the modification of the par value adopted under item 1;

3. Miscellaneous.

The sole shareholder (associé unique) being duly represented at the meeting and have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the existing one thousand (1,000) shares of the Company and to split such shares into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, each share having the same rights and obligations, and having a par value of one Euro (EUR 1.-)

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general shareholders’ meeting RESOLVES to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Czech Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 142902, (ci-après désignée comme «Czech Property Holdings S.à r.l.»),

Ci-après représenté par M. Sébastien Pecheux, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Kerve Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149041 et constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 2009 sous le numéro 2309 (ci-après désignée comme la «Société»).

Les statuts de la Société (ci-après désignés comme les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des mille (1,000) parts sociales de la Société existantes et fractionnement de ces parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, chacune ayant les mêmes droits et obligations et ayant une valeur de un Euro (EUR 1.-);

2. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter la modification de la valeur des parts sociales adoptée au point 1;

3. Divers.

Que l'associé unique est dûment représenté à l'assemblée et il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des mille (1,000) parts sociales de la Société existantes et de fractionner ces parts sociales en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de la Société ayant les mêmes droits et obligations et ayant une valeur de un Euro (EUR 1.-).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. PECHEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2011. Relation: LAC/2011/10540. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038559/106.

(110042638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Herberlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, ZA op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 9.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2011.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2011042668/11.

(110047797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.025,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 66.588.

1. L'adresse privée de Monsieur Guy LANGE, gérant de la Société, est située Avenue Albert Lancaster 9, bte 4, B-1180 Bruxelles.

2. L'adresse professionnelle de Monsieur Jimmy TONG SAM, gérant de la Société, est située 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042679/13.

(110047861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011042797/11.

(110048401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.930.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.772.

In the year two thousand and eleven, on the eighteen day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership company ("société en commandite simple"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott International Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted, on 27 March 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 894 dated 28 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.772 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 31 December 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 102,391 (one hundred two thousand three hundred ninety-one) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 539,000 (five hundred thirty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 102,391,000 (one hundred two million three hundred ninety-one thousand United States Dollars) to USD 102,930,000 (one hundred two million nine hundred thirty thousand United States Dollars) by the issue of 539 (five hundred thirty-nine) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,872,461 (four million eight hundred seventy-two thousand four hundred sixty-one United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 539,000 (five hundred thirty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 102,391,000 (one hundred two million three hundred ninety-one thousand United States Dollars) to USD 102,930,000 (one hundred two million nine hundred thirty thousand United States Dollars) by the issuance of 539 (five hundred thirty-nine) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,872,461 (four million eight hundred seventy-two thousand four hundred sixty-one) United States Dollars payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 600 (six hundred) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each held by the Sole Shareholder in Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 158.191 (“New Luxco”), and representing 100% (one hundred percent) of New Luxco’s share capital, which amounts to USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars) (the “New Luxco Shares”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of New Luxco Shares (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 5,411,461 (five million four hundred eleven thousand four hundred sixty-one United States Dollars) being the USD equivalent of EUR 3,999,600 (three million nine hundred ninety-nine thousand six hundred Euro) following the EUR/USD exchange rate of 1.348 provided by Bloomberg on 16 February 2011.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 February 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution’s existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers’ intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;

c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;

d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 18th February 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 102,930 (one hundred two thousand nine hundred thirty) shares.

The notary acts that the 102,930 (one hundred two thousand nine hundred thirty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend, the first paragraph of article 8 of the Company’s articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 102,930,000 (one hundred two million nine hundred thirty thousand United States Dollars), represented by 102,930 (one hundred two thousand nine hundred thirty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott International Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 27 mars 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial C») numéro 894 du 28 avril 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 31 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 102.391 (cent deux mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 539.000 USD (cinq cent trente-neuf mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 102.391.000 USD (cent deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) à 102.930.000 USD (cent deux millions neuf cent trente mille Dollars américains) par l'émission de 539 (cinq cent trente-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.872.461 USD (quatre millions huit cent soixante-douze mille quatre cent soixante et un Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;
3. Souscription et paiement par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 539.000 USD (cinq cent trente-neuf mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 102.391.000 USD (cent deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains) à un montant de 102.930.000 USD (cent deux millions neuf cent trente mille Dollars américains) par l'émission de 539 (cinq cent trente-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de

4.872.461 USD (quatre millions huit cent soixante-douze mille quatre cent soixante et un Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenues par l'Associé Unique dans Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.191 («New Luxco»), et représentant 100% du capital social de New Luxco, s'élevant à 600.000 USD (six cent mille Dollars américains) (les «Parts dans New Luxco»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts dans New Luxco (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 5.411.461 USD (cinq millions quatre cent onze mille quatre cent soixante et un Dollars américains), soit l'équivalent de 3.999.600 EUR (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents euros) suivant le taux de change EUR/USD de 1,348 fourni par Bloomberg le 16 février 2011.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 18 février 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 18 février 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.: 102.930 (cent deux mille neuf cent trente) parts sociales.

Le notaire établit que les 102.930 (cent deux mille neuf cent trente) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 102.930.000 USD (cent deux millions neuf cent trente mille Dollars américains), représenté par 102.930 (cent deux mille neuf cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2011. Relation: EAC/2011/2642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011038980/256.

(110043881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Russia Contact Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.190.

Le 21 mars 2011, le conseil de gérance de la société Russia Contact Center, S.à r.l, constate la cession de cent huit (108) parts initialement détenues par Rombota Holdings Limited, société de droit chypriote, ayant son siège social 17 GR Xenopoulou Street, 3106 Chypre, à Luxembourg Contact Centers, S.à r.l, société de droit Luxembourgeois ayant son siège social 32 rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B26357.

A Luxembourg, le 21 mars 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011042815/14.

(110047726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Bifrost Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.129.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AUBURN HOLDINGS Inc., with registered office at Jayla Place, Wickhams Cay I, PO Box 3190, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mrs. Sonia Bidoli, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 11th, 2011 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in BIFROST ASSET MANAGEMENT S.À.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 97129 (the Company);
- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the annual accounts of the Company for the period from January 1, 2010 through December 31, 2010 are approved;
- the closing financial statement of the Company for the period from January 1, 2011 through March 15, 2011 is approved;
- the Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;
- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal.
- that Mr. Sibrand van Roijen, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Auburn Holdings Inc., avec siège social au Jayla Place, Wickhams Cay I, PO Box 3190, Tortola, Iles Vierges Britanniques, dûment représentée par Madame Sonia Bidoli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 11 mars 2011 (l'Associé).

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de BIFROST ASSET MANAGEMENT S.À.R.L., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97129 (la Société);
- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- le bilan de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 est approuvé;
- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 15 mars 2011 est approuvé;
- l'Associé accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal;

- que M. Sibrand van Roijen, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2011. Relation: LAC/2011/13007. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041868/98.

(110047313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 102.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011042724/10.

(110047848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Kaufmann-Bau GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Ulflingen, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 159.614.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück.

ist erschienen:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts KAUFMANN GmbH, mit Sitz in D-89613 Oberstadion, Max-Eyth-Strasse 25-27, eingetragen im Handelsregister Baden-Württemberg unter der Nummer HRB 490551, hier vertreten durch Herrn Günther KAUFMANN, Zimmermeister und Dachdeckermeister, geboren am 29. Dezember 1964 in A-Bregenz, wohnhaft in D-89607 Emerkingen, 21, Schlossstrasse, in seiner Eigenschaft als einzigem Geschäftsführer.

Welche Komponentin erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „Kaufmann-Bau GmbH“.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der schlüsselfertige Bau sowie An- und Verkauf von Massivholzhäusern.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeit sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Uffingen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Abschätzung, Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden alle von der Firma Kaufmann GmbH, vorbenannt, gezeichnet.

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird:

Herr Günther Kaufmann, vorbenannt.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9906 Ulflingen, 6, rue Staedtgen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KAUFMANN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2011. DIE/2011/1866. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Ettelbruck, den 21. März 2011.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2011042248/93.

(110046010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.831.

Par résolutions circulaires signées en date du 14 mars 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011042716/13.

(110047763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Lily (Lux) NM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.717.

Par résolutions circulaires signées en date du 14 mars 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011042717/13.

(110047761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Lily (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.832.

Par résolutions circulaires signées en date du 14 mars 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011042718/13.

(110047762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Macquarie-FSS Infrastructure Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 231.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 109.418.

Par résolutions signées en date du 16 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 31 janvier 2011
2. Nomination de Annick Clérinx, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet au 1^{er} février 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011049827/15.

(110055937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Heritage Delux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 159.470.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société CASSINI Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est Windsor House, 103, Whitehall Road, Colchester, Essex, CO2 8 HA, United Kingdom, inscrite au Companies House sous le n°4627985,

Ici représentée par Monsieur Raymond GOEBEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée: "HERITAGE DELUXE SA".

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. Le but de la société est l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de produits de luxe et toutes autres prestations de services liées aux activités indiquées ci-dessus.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à € 200.000,- (deux cent mille euros) qui sera représenté par 2.000 (deux mille) actions de € 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, à partir du 01 mars 2011 date de constitution, et jusqu'au 1^{er} mars 2016 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de un ou plusieurs membres, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

CASSINI Ltd, cinq cents actions	500
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300.-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant, ès-qualité qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est nommé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Marc DEVEZE, administrateur, né à Marseille, France, le 2 novembre 1957, demeurant 42a, Place Guillaume, L-1648 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société Comptabilux SA, dont le siège social est 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à 42a, Place Guillaume, L-1648 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, M. Marc DEVEZE prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration M. MARC DEVEZE, prénommé.

Dont acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GOEBEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11376. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038536/161.

(110042689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

S.A.S. S.à r.l., Société d'Aménagement de Sites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 23.661.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050545/9.

(110056691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lombard Odier Funds III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 février 2011

En date du 24 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Jean-Claude Ramel, et Monsieur Patrick Zurs-trassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lombard Odier Funds III

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011042720/16.

(110047817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Charmwood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.452.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourth day of March.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born on October 16th, 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange,

here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy given on March 3rd, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Additionally the Company will carry out the negotiation, signature and performance of commercial contracts.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Charmwood Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) shares with a par value of ZERO POINT ZERO ONE EURO (0,01.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following manager:

Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

- 2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatre mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né le 16 octobre 1970 à La Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Schuttrange,

Ici représenté par

Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 3 mars 2011. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Par ailleurs, la Société se chargera de la négociation, signature et exécution des contrats commerciaux.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Charmwood Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (0,01.-Eur) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

13.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

13.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR). La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

57097

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par le gérant suivant:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye, Pays-Bas le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trinteler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11127. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037823/396.

(110042348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

H.R.T. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.206.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 décembre 2010, ci-annexée.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «H.R.T. GROUP S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156.206, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2577 du 25 novembre 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions six cent soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 3.675.500,00) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,00) à trois millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.725.000,00) par création de sept cent trente-cinq mille cent (735.100) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune et disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération de l'augmentation de capital

L'actionnaire unique décide de souscrire à la totalité de l'augmentation.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire pour un montant total de trois millions six cent soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 3.675.500,00) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de remplacer les sept cent quarante-cinq mille (745.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune par trente-sept mille deux cent cinquante (37.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. «Le capital souscrit est fixé à trois millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 3.725.000,00) représenté par trente-sept mille deux cent cinquante (37.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/316. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011039727/50.

(110044322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Lombard Odier Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2011

En date du 24 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Bernard Droux, Monsieur Yvar Mentha, Monsieur Peter E. F. Newbald, Monsieur Jean-Claude Ramel, Madame Francine Keiser et Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lombard Odier Selection

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011042721/16.

(110047816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042732/10.

(110047756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Avesta Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011046885/14.

(110037435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

MCV Koenigsallee GP, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 110.497.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of March.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RP Complex Holding S.à r.l, a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 140.248,

here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy, given on 4th March 2011.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MCV KOENIGSALLEE GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 110.497, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 24 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1467 on 28 December 2005 (hereafter the "Company").

The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, residing in Rambrouch, on 30th November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 397 on 1 March 2011.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg;
2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company;
3. Transfer of the professional address of the B manager of the Company Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address, being 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the professional address of the B manager of the Company Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RP Complex Holding S.à r.l., une société régie sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 140.248,

Ici représentée par Mme Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée en date du 4 mars 2011.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de MCV KOENIGSALLEE GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 110.497, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 décembre 2005 sous le numéro 1467 (ci après la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, le 30th novembre 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 mars 2011 sous le numéro 397.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Transfert du siège social de la Société de 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à L-2417 Luxembourg 10, rue de Reims;

2. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société;

3. Transfert de l'adresse professionnelle du gérant de classe B Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;

4. Divers

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de son actuel siège social 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'associé unique décide de transférer l'adresse professionnelle du gérant de classe B Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2011. LAC/2011/11056. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038615/104.

(110043035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Heir Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 avril 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël ZIANVENI;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;
- Monsieur Marc KOEUNE;

Et nomme en leur remplacement:

Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ;

Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ;

Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg ;

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011053035/25.

(110059537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Thindioli-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Thindioli S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.820.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «THINDIOLI», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49820, constitué suivant acte notarié en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 11 avril 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 20 janvier 2001.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en THINDIOLI-SPF.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «THINDIOLI-SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «THINDIOLI-SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros un cents (EUR 588.995,01) divisé en vingt-trois mille sept cent soixante (23.760) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/117. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011038086/163.

(110042180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

MGJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

—
Extrait des résolutions prises en date du 18 février 2011:

1. Il est mis fin au mandat en tant que réviseur d'entreprises agréé à savoir:

a) PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec adresse au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, fin de mandat en date du 18 février 2011.

2. Le réviseur d'entreprises agréé suivant est nommé pour une durée illimitée:

a) Ernst & Young S.A. avec adresse au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg en tant qu'auditeur indépendant de la Société est confirmé, début du mandat en date du 18 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorraine Doyle

Mandataire

Référence de publication: 2011042748/19.

(110047782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission Johanna Dirkje van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Kees-Jan Avis, né le 30 décembre 1981 à Heemstede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042733/16.

(110047716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Qua Patet Orbis B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.135,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.420.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 21 mars 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Jorrit Crompvoets et Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Robin Naudin ten Cate avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Le siège social est transféré à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042799/19.

(110047795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.171.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty third of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on December 29, 2008 amended by deed enacted on February 17, 2010, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 144 171.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit, private employee,, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

- I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II. - As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being Class T of redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 3,976,935.90 USD (three million nine hundred seventy six thousand nine hundred thirty five United States Dollars and ninety cents) so as to raise it from its present amount of 21,513,566.9 USD (twenty one million five hundred thirteen thousand five hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) to 25,490,502.80 USD (twenty five million four hundred ninety thousand five hundred two United States Dollars and eighty cents) by the issue of 113,626.74 (one hundred thirteen thousand six hundred twenty six point seventy four) new redeemable shares of class T of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create a new class of shares being Class T of redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 3,976,935.90 USD (three million nine hundred seventy six thousand nine hundred thirty five United States Dollars and ninety cents) so as to raise it from its present amount of 21,513,566.9 USD (twenty one million five hundred thirteen thousand five hundred sixty six United States Dollars and ninety cents) to 25,490,502.80 USD (twenty five million four hundred ninety thousand five hundred two United States Dollars and eighty cents) by the issue of 113,626.74 (one hundred thirteen thousand six hundred twenty six point seventy four) new redeemable shares of class T of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows:

Shareholder Name	Class T Shares	USD Paid for Class T Shares
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	113.626,74	3.976.935,90

Intervention - Subscription - Payment

“Tiger Holding Four Parent S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430, here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, “avocat à la cour”, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich; Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Class T Shares	USD Paid for Class T Shares
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	113.626,74	3.976.935,90

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 3,976,935.90 USD (three million nine hundred seventy six thousand nine hundred thirty five United States Dollars and ninety cents), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company’s capital is set at 25,490,502.80 USD (twenty five million four hundred ninety thousand five hundred two United States Dollars and eighty cents) represented by 609,093.34 (six hundred nine thousand ninety three point thirty four) redeemable shares of Class M, 5,580 (five thousand five hundred eighty) redeemable shares of Class R and 113,626.74(one hundred thirteen thousand six hundred twenty six point seventy four) redeemable shares of class T of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred Euros (EUR 3,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt trois février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four Jobs S.à. r.l ", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2008, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois le 17 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 144 171.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privé, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe T de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 3.976.935,90USD (trois millions neuf cent soixante seize mille neuf cent trente cinq Dollars US et quatre vingt dix cents), pour le porter de son montant actuel de 21.513.566,9 USD (vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) à 25.490.502,80 USD (vingt cinq millions quatre cent quatre vingt dix mille cinq cent deux Dollars US et quatre-vingt cents) par l'émission de 113.276,74 (cent treize mille deux cent soixante seize virgule soixante quatorze) nouvelles parts sociales de classe T d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en nature.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts sociales de classe T par apport en nature d'actions.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe T de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 3.976.935,90USD (trois millions neuf cent soixante seize mille neuf cent trente cinq Dollars US et quatre vingt dix cents), pour le porter de son montant actuel de 21.513.566,9 USD (vingt et un millions cinq cent treize mille cinq cent soixante six Dollars US et quatre-vingt-dix cents) à 25.490.502,80 USD (vingt cinq millions quatre cent quatre vingt dix mille cinq cent deux Dollars US et quatre-vingt cents) par l'émission de 113.276,74 (cent treize mille deux cent soixante seize virgule soixante quatorze) nouvelles parts sociales de classe T d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US), par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les nouvelles parts sociales rachetables l'actionnaire existant comme suit:

Parts sociales de classe T

Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	113.626,74	3.976.935,90
---	------------	--------------

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430, représentée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales rachetables de classe T, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe T

Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	113.626,74	3.976.935,90
---	------------	--------------

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 3.976.935,90USD (trois millions neuf cent soixante seize mille neuf cent trente cinq Dollars US et quatre vingt dix cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 25.490.502,80 USD (vingt cinq millions quatre cent quatre vingt dix mille cinq cent deux Dollars US et quatre-vingt cents), représenté par 609.093,34 (six cent neuf mille quatre-vingt-treize virgule trente quatre) parts sociales rachetables de classe M, 5.580 (cinq mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales rachetables de classe R et 113.276,74 (cent treize mille deux cent soixante seize virgule soixante quatorze) parts sociales rachetables de classe T, de 35,-USD (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille deux cents Euros (EUR 3,200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9562. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011

Référence de publication: 2011038089/159.

(110042206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

my Bento, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebange, 27, Domaine du Beaugard.

R.C.S. Luxembourg B 159.539.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Marcel LEPINE, hôtelier dipl., demeurant à L-8011 Strassen, 201, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "my Bento".

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la livraison de plats cuisinés.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950,-EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8357 Goebblange, 27, Domaine du Bearegard.
- 2.- Monsieur Marcel LEPINE, hôtelier dipl., demeurant à L-8011 Strassen, 201, route d'Arlon, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marcel LEPINE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2011. Relation GRE/2011/885. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039527/109.

(110044044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Poesy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.752.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 17 février 2011

L'associé unique approuve la démission de Madame Violène ROSATI de son poste de gérante de la Société avec effet au 9 février 2011.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011042776/16.

(110047801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.351.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale qui a été tenue à Luxembourg le 24 mars 2011

Il résulte du procès verbal de l'assemblée Générale annuelle de Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A. qui a été tenue à Luxembourg le 24 mars 2011 que l'assemblée:

a) a renouvelé le mandat du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 aux Messieurs:

1. Mr. Adriano TRAPLETTI, domicilié in 2453 Luxembourg, rue Eugene Ruppert 12, Président.

2. Mr. Francesco ARMATO, domicilié in 00147 Rome, via Cristoforo Colombo 142, Italy;

3. Mr. Jacques LOESCH, domicilié in 1855 Luxembourg, avenue J-F Kennedy 35, Grand Duchy of Luxembourg;

4. Mr. Igor LORENZON, domicilié in Harbourmaster place 3, International Financial Services Center, Dublin 1, Ireland

b) Renouvelé pour l'année 2011 le mandate du Commissaire aux comptes de Mr. Nicolas BRIMEYER, résident à Luxembourg.

Les mandats du conseil et du Commissaire venant à échéance avec l'assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011042856/19.

(110047886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Abbott Russia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.191.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Laboratories, an Illinois corporation having its registered office at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, United States of America, (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Russia Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 7 January 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.191 (the "Company").

II.- That the 20 (twenty) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 580,000 (five hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars) by the issuance of 580 (five hundred eighty) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium

amounting to USD 4,811,461 (four million eight hundred eleven thousand four hundred sixty-one United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott Laboratories of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 580,000 (five hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars) by the issuance of 580 (five hundred eighty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,811,461 (four million eight hundred eleven thousand four hundred sixty-one United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of participation interest with a nominal value of RUB 1,499,850 (one million four hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty Russian Rubles) held by the Sole Shareholder in Limited Liability Company Abbott Laboratories, a limited liability company organized under the laws of Russia, having its registered office at 409, 11 A Derbenevskaya emb., Moscow 115114, Russian Federation and registered with the Main State Registration under number 1077746154859 ("Abbott Russia"), and comprising 99.99% of the charter capital of Abbott Russia (the "Participation Interest").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Participation Interest (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 5,391,461 (five million three hundred ninety-one thousand four hundred sixty-one United States Dollars) being the USD equivalent of EUR 3,999,600 (three million nine hundred ninety-nine thousand six hundred Euro) following the EUR/USD exchange rate of 1.348 provided by Bloomberg on 16 February 2011.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 February 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- b) Mrs. Tara Kaesebier, residing at 319W., Congressional Ct., USA60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America.

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 18th February 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Laboratories: 600 (six hundred) shares.

The notary acts that the 600 (six hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 600,000 (six hundred thousand United States Dollars), represented by the 600 (six hundred) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott Laboratories, une corporation constituée selon le droit de l'Illinois, ayant son siège social sis à 100 Abbott Park Road, Abbott Park, Illinois 60064, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Russia Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 7 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.191 (la «Société»).

II.- Que les 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 580.000 USD (cinq cent quatre-vingt mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 600.000 (six cent mille Dollars américains) par l'émission de 580 (cinq cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.811.461 USD (quatre millions huit cent onze mille quatre cent soixante et un Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et paiement par Abbott Laboratories des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 580.000 USD (cinq cent quatre-vingt mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à un montant de 600.000 (six cent mille Dollars américains) par l'émission de 580 (cinq cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.811.461 USD (quatre millions huit cent onze mille quatre cent soixante et un Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en une participation interest d'une valeur nominale de 1.499.850 RUB (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante Rouble russes) détenu par l'Associé Unique dans Limited Liability Company Abbott Laboratories, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Russie, ayant son siège social sis 409, 11 A Derbenevskaya emb., Moscow 115114, Fédération de Russie et inscrite au Main State Registration sous le numéro 1077746154859 («Abbott Russia»), et comprenant 99,99 % du capital constitutif de Abbott Russia (la «Participation Interest»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de la Participation Interest (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 5.391.461 USD (cinq millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante et un Dollars américains), soit l'équivalent de 3.999.600 EUR (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents euros) suivant le taux de change EUR/USD de 1,348 fourni par Bloomberg le 16 février 2011.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 18 février 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

b) Mme Tara Kaesebier, résidant au 319W., Congressional Ct., USA 60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique. tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 18 février 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott Laboratories: 600 (six cents) parts sociales.

Le notaire établit que les 600 (six cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 600.000 (six cent mille Dollars américains), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2011. Relation: EAC/2011/2640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011038982/226.

(110043883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Paxedi S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042783/10.

(110048097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Russia Contact Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.190.

Le conseil de gérance de Russia Contact Center, S.à r.l., en date du 21 mars 2011, a accepté la démission de Monsieur Michel MERTENS, résidant 74-4-21 Leningradskiy Prospekt, R-125315 Moscou, de ses mandats de gérant et délégué à la gestion journalière et a décidé de nommer comme remplaçant au poste de gérant Madame Deborah BENDAVID, résidant 6-8 rue Firmin Gillot à F-75015 Paris, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

A Luxembourg, le 21 mars 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011042816/13.

(110047726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Stranarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.907.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A.R.L. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société STRANAROSA S.à.r.l, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106 907, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2011042854/12.

(110047828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Strange GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050553/9.

(110056021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Corcip SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 1.288.

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, matricule n° 1946 1213 130, époux de Livia LEO, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 23 juillet 1986 par devant Maître Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains,

propriétaire de soixante-neuf (69) parts de CORCIP SCI, avec siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E1288, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains en date du 25 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 216 du 22 mai 1992, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 2 avril 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 960 du 5 novembre 2001,

2.- Pasquale CIPRIANI, technicien en bâtiment, né à Turi (Italie) le 9 janvier 1952, matricule n° 1952 0109 237 et son épouse Margherita LOBEFARO, sans état, née à Turi (Italie) le 8 septembre 1958, matricule n° 1958 0908 228, demeurant ensemble à L-1256 Luxembourg, 10, rue Pierre Brandenbourger mariés sous le régime de la communauté universelle de biens suivant contrat de mariage reçu le 4 septembre 2002 par devant Frank MOLITOR de Dudelange, propriétaires de trente-et-une (31) parts de CORCIP SCI,

propriétaires de trente-et-une (31) parts de CORCIP SCI, prédite, seuls associés de CORCIP SCI, prédite.

D'abord, les associés déclarent que

1) la Société se compose activement des immeubles suivants:

A.-

Une maison à Luxembourg, 52, rue de la Vallée, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoA de Hollerich.

Numéro 199/6705, lieu-dit "Rue de la Vallée", place (occupée), bâtiment non défini, contenant 4 ares 94 centiares, et estimée à six cent vingt-cinq mille (625.000.-) euros

B.-

Une maison à Luxembourg, 17, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoE de Merl-Sud.

Numéro 884/1297, lieu-dit "Bd Grande-Duchesse Charlotte", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 50 centiares,

et estimée à un million six cent quarante-cinq mille (1.645.000.-) euros.

C.-

Trois (3) appartements dans la "Résidence GRAY D'ALBION" à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrits au cadastre comme suit: Commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoE de Merl-Sud

- Numéro 637/5484, lieu-dit "Rue de Merl", place (occupée), bâtiment à habitation contenant 15 ares 32 centiares

a) en propriété privative et exclusive:

- Parking intérieur constituant le lot numéro 022 A B 82, au deuxième sous-sol, avec une surface de onze virgule quatre-vingt-onze mètres carrés (11,91 m²)

- Cave constituant le lot numéro 027 A A 82, au deuxième sous-sol, avec une surface de quatre virgule cinquante-six mètres carrés (4,56 m²)

- Cave constituant le lot numéro 028 A A 82, au deuxième sous-sol, avec une surface de trois virgule trente-sept mètres carrés (3,37 m²)

- Parking intérieur constituant le lot numéro 045 A B 81, au premier sous-sol, avec une surface de douze virgule quatre-vingt-dix mètres carrés (12,90 m²)

- Parking intérieur constituant le lot numéro 046 A B 81, au premier sous-sol, avec une surface de treize virgule zéro huit mètres carrés (13,08 m²)

- Cave constituant le lot numéro 062 A A 81, au premier sous-sol, avec une surface de trois virgule quatre-vingt-trois mètres carrés (3,83 m²)

- Parking extérieur constituant le lot numéro 067 B U 81, au premier sous-sol, avec une surface de quinze virgule treize mètres carrés (15,13 m²)

- Appartement constituant le lot numéro 078 A A 02, au deuxième étage, avec une surface de soixante-et-un virgule quarante-huit mètres carrés (61,48 m²)

- Appartement constituant le lot numéro 099 A A 03, au troisième étage, avec une surface de cinquante-neuf virgule quarante-vingt-neuf mètres carrés (59,89 m²)

- Appartement constituant le lot numéro 100 A A 03, au troisième étage, avec une surface de trente-neuf virgule vingt-sept mètres carrés (39,27 m²)

b) en copropriété et indivision forcée:

Cinquante-sept virgule huit cent soixante-sept / millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (1,796 + 0,687 + 0,509 + 1,944 + 1,971 + 0,579 + 1,139 + 18,528 + 18,550 + 12,164 = 57,867/1000^{èmes}).

et estimés à sept cent sept mille cinq cents (707.500.-) euros.

D.-

Une maison à Luxembourg, 21, rue Astrid, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoF de Merl-Nord.

Numéro 571/3692, lieu-dit "Rue d'Oradour", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 3 ares 12 centiares,

et estimés à un million neuf cent cinquante-sept mille cinq cents (1.957.500.-) euros.

E.-

Deux (2) plateaux de bureaux et un (1) local de commerce à Livange, rue de Turi, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Roeser, section B de Livange

- Numéro 578/2333, lieu-dit "Rue de Turi", place (occupée), bâtiment état futur achèvement contenant 8 ares 51 centiares

a) en propriété privative et exclusive:

- Dépôt constituant le lot numéro 001 A A 81, au sous-sol, avec une surface de cent vingt-deux virgule zéro six mètres carrés (122,06 m²)

- Cave constituant le lot numéro 003 A A 81, au sous-sol, avec une surface de quatre virgule vingt-cinq mètres carrés (4,25 m²)

- Jardin constituant le lot numéro 004 B U 00, avec une surface de quarante-deux virgule quarante-six mètres carrés (42,46 m²)

- Jardin constituant le lot numéro 005 C U 00, avec une surface de cent cinquante-six virgule cinquante mètres carrés (156,50 m²)

- Jardin constituant le lot numéro 006 D U 00, avec une surface de trente-trois virgule quatre-vingt-cinq mètres carrés (33,85 m²)

- Commerce/terrasse constituant le lot numéro 007 A B 00, au rez-de-chaussée, avec une surface de deux cent vingt virgule trente-huit mètres carrés (220,38 m²)

- Accès constituant le lot numéro 008 A B 00 au rez-de-chaussée, avec une surface de vingt-quatre virgule quarante-quatre mètres carrés (24,44 m²)

- Bureaux constituant le lot numéro 009 AA01, au premier étage, avec une surface de deux cent trente virgule soixante-dix-neuf mètres carrés (230,79 m²)

- Bureaux constituant le lot numéro 010 A A 02, au deuxième étage, avec une surface de deux cent quarante-huit virgule seize mètres carrés (248,16 m²)

b) en copropriété et indivision forcée:

Quatre cent virgule soixante-douze / millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (35,04 + 1,22 + 0,25 + 1,25 + 0,25 + 130,00 + 3,50 + 110,45 + 118,76 = 400,72/1000èmes).

et estimés à trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (3.597.500.-) euros.

Valeur totale brute des immeubles possédés par la Société: Huit millions cinq cent trente-deux mille cinq cents (8.532.500.-) euros.

2) La Société a des dettes bancaires de l'ordre de trois millions quatre cent sept mille cinq cents (3.407.500.-) euros.

3) La Société a donc une valeur nette totale de cinq millions cent vingt-cinq mille euros (8.532.500 - 3.407.500 = 5.125.000.-), faisant une valeur nette par part sociale de cinquante et un mille deux cent cinquante (51.250.-) euros.

Puis, les époux Pasquale CIPRIANI-LOBEFARO, préqualifiés, cèdent

- à Pasquale CORCELLI, vingt-neuf (29) parts de CORCIP SCI pour le prix de un million quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (1.486.250.-) euros;

- à Aurelia CORCELLI, directrice, née à Luxembourg le 13 mai 1976, matricule n° 1976 0513 124, épouse de Franck KEMELHAREN, demeurant à L-1529 Luxembourg, 44, rue Raoul Follereau, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 2 juillet 2008 par devant Frank MOLITOR de Dudelange, une (1) part de CORCIP SCI pour le prix de cinquante-et-un mille deux cent cinquante (51.250.-) euros;

- à Pasqualina CORCELLI, sans état, née à Luxembourg le 11 décembre 1966, matricule n° 1966 1211 248, épouse séparée de corps de Vitantonio LUISI, demeurant à L-1457 Luxembourg, 82, rue des Eglantiers, mariée sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 22 décembre 2000 par devant Frank MOLITOR de Dudelange, une (1) part de CORCIP SCI pour le prix de cinquante-et-un mille deux cent cinquante (51.250.-) euros,

pour lesquelles Pasquale CORCELLI, prédit, se porte fort.

L'entrée en jouissance a lieu de suite.

À ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Les prix des cessions sont payés comme suit:

- En ce qui concerne la part cédée à Aurelia CORCELLI, par la cessionnaire aux cédants, à l'instant. Ce dont quittance et titre.

- En ce qui concerne la part cédée à Pasqualina CORCELLI par la cessionnaire aux cédants, à l'instant. Ce dont quittance et titre.

- En ce qui concerne les parts cédées à Pasquale CORCELLI, par un acompte de huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (897.500.-) euros par le cessionnaire aux cédants, à l'instant, ce dont quittance et titre.

Le solde de cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (588.750.-) euros sera payé par le cessionnaire aux cédants, par un premier versement de deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (294.375.-) euros jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard et un second versement de deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (294.375.-) euros jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à trois pour cent (3%) l'an jusqu'à complet paiement.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Pasquale CORCELLI, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant.

Ensuite,

Pasquale CORCELLI, Aurélie CORCELLI et Pasqualina CORCELLI, les deux dernières ici représentées par Pasquale CORCELLI, pour lesquelles il se porte fort, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils convertissent le capital souscrit de la Société de cinq cent mille (500.000.-) francs luxembourgeois en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

3) Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de cinq virgule trente-deux (5,32) euros, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, par un versement en numéraire de l'actionnaire existant. Ce que constate expressément le notaire.

4) Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, divisé en cent (100) parts avec une valeur nominale de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement libérées."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Corcelli, Cipriani, Lobefaro et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 décembre 2010. Relation EAC/2010/16964. Reçu cent cinquante huit mille sept cent quatre virgule cinquante euros 2.645.075.- à 5,00% = 132.253,75 + 2/10 = 26.450,75 = 158.704,50.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce

Dudelange, le 4 JAN. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011038134/159.

(110041342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

TABB Packaging Solutions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.094.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011042867/12.

(110048425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011044322/12.

(110050338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Fraymarcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.260.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011044325/12.

(110049198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

GONELLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GONELLA S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011044335/12.

(110050455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

ETHENEA Independent Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.427.

Herr Christian Klein hat mit Datum vom 3. März 2011 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Mit Datum zum 3. März 2011 wird Herr Loris Di Vora als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 kooptiert.

Geschäftsadresse von Herrn DI VORA: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für ETHENEA Independent Investors S.A.

Ursula Berg / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011050300/16.

(110056162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Tanahlot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.579.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANAHLOT S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011053848/12.

(110060352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011053835/13.

(110060495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.
